

23.2.2

Payerne, le 9 janvier 2023

23.2.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS D'ASCOBROYE	
Lieu	10 novembre 2022 à 18h15 Site AgriCo, St-Aubin
Président	M. Pascal JOYE, Conseiller communal de Belmont-Broye
Vice-Président	M. Gérard BRODARD, Syndic de Lully
Excusé(e)s	Mme Nadia SAVARY, commune de Belmont-Broye Mme Carole RAETZO, Députée Mme Rose-Marie Rodriguez, Députée M. Pierre-André GRANDGIRARD, Député Mme Valérie PILLER CARRAD, Conseillère Nationale
Communes ayant fait valoir leur voix	16/18, représentant 64 voix
Scrutateur	M. Philippe RAPO, Vice-Syndic de Cheyres-Châbles

Procès-verbal

1. Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président d'ASCOBROYE, M. Pascal Joye, ouvre l'Assemblée générale en saluant tout particulièrement la présence de M. le Préfet, des Députés, de Mmes et MM. les Syndics/Syndiques et Conseillers/Conseillères communaux, des membres du Comité, de Mme Christel Losey Mosimann, Directrice ad interim de la COREB et des représentants de la presse. Il s'adresse aux Délégués en leur souhaitant la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale des Délégués de l'Association des Communes du district de la Broye fribourgeoise.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 14 octobre 2022 par courriel électronique et par la FAO n°42 du 21 octobre 2022, en conformité avec l'article 9 des statuts. Aucune remarque n'étant formulée, le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement. Il indique également que certaines personnes ont eu l'amabilité de s'excuser. Elles sont, dès lors, mentionnées en introduction du présent procès-verbal.

Chaque membre a pu prendre connaissance de l'ordre du jour. M. Joye propose une modification à l'ordre du jour. Le point 4 « Message du Président » viendra en point 6 et d'ajouter comme sujet au point 4 « La stratégie Coreb ». Les points 6 et 7 seraient décalés en point 7 et 8. La modification est approuvée par l'Assemblée.

Le Président procède à la nomination d'un scrutateur qu'il remercie par avance :
M. Philippe Rapo, Vice-Syndic de Cheyres-Châbles.

Enfin, le Président remercie la Commune de Saint-Aubin et l'ECPF pour l'accueil et la mise à disposition des locaux pour les assises et rappelle que cette assemblée sera suivie de celle de la Coreb dès 20h00 dans la même salle.

2. Appel des Communes

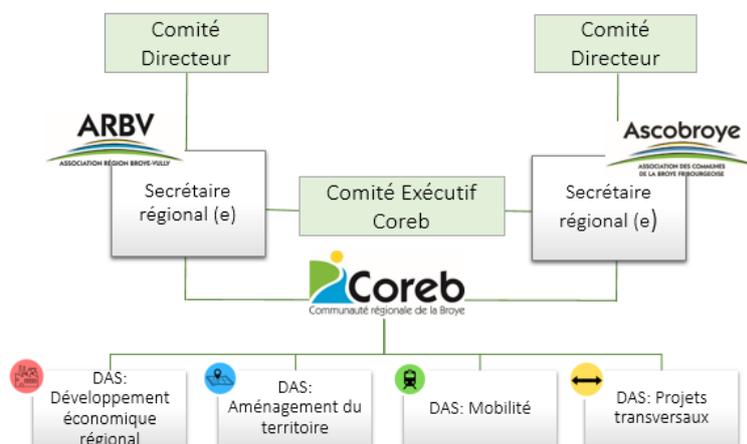
Sur les 18 Communes broyardes invitées, 16 ont répondu présentes ce que le Président relève avec satisfaction. Les Délégués représentent un suffrage de 66/68 voix. Les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue, soit à 34 voix.

3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2022

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée précédente qui a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu. Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé unanimement et avec remerciements à ses auteurs, l'équipe Coreb.

4. Structure de direction Coreb

Le Président de la Coreb, M. Nicolas Kilchoer, présente la nouvelle structure de direction de la Coreb. Le processus a démarré au printemps dernier avec une séance du groupe de travail afin de décider de la gouvernance. Beaucoup de travail a été fourni afin de présenter l'organigramme. La structure proposée pour l'avenir se présente de la manière suivante :



Les deux secrétaires régionaux auront pour rôle de couvrir les 4 DAS et d'accompagner les deux associations régionales. Mme Losey Mosimann est pressentie comme secrétaire régionale et le second poste de secrétaire régional(e) a été mis au concours. Il y aura à la fois la couverture fribourgeoise et vaudoise mais également la couverture de la région de la Broye. La décision suivra en début d'année 2023 lors d'une assemblée générale extraordinaire et les statuts seront modifiés en conséquence.

M. Joye précise que le Canton de Fribourg délègue de plus en plus de mandats aux communes à contrario du Canton de Vaud. Le Comité Exécutif pilotera la Coreb et sera composé de : le Président d'ARBV, le Président d'Ascobroye, les Préfets vaudois et fribourgeois, le Président de la Commission économique, le Président de la Commission mobilité et les 2 secrétaires régionaux.

La question est de savoir s'il faut 1 ou 2 représentants pour les associations régionales pour le Comité Exécutif et si la Députation à sa place dans ce Comité Exécutif.

6. Message du Président

M. Joye salue la présence des Délégués à l'Assemblée générale, des Membres du Comité, des Députés du district ainsi que des Invités et Représentants de la presse. Il les remercie pour leur participation à cette deuxième Assemblée des Délégués d'Ascobroye de l'année 2022. Il présente les dossiers ayant été débattus par le Comité depuis la dernière AG et ayant le mérite d'être soulevés ici, ce soir :

Agenda intercommunal

L'agenda partagé a été mis en place. Il est disponible sur le site internet de la Coreb qui s'occupe de relayer les informations reçues (via info@coreb.ch) sur l'agenda commun. Il est important de transmettre la totalité des informations concernant les séances, soit le nom de la séance, le lieu, la date et l'heure à la stagiaire de la Coreb.

COREB - journée réflexion, feedback

Deux journées réflexions ont été faites ces trois derniers mois. Le but était de porter la réflexion sur la mission de la Coreb. Ces dernières ont été établies. La Coreb va focaliser ses futures actions sur le développement économique régional, l'aménagement du territoire, la mobilité et les projets transversaux intercantonaux. En parallèle, un travail va être initié au niveau de l'arborescence et de la révision des statuts.

Rappel de la mission de la Coreb : soutient et encourage les entreprises, les communes et les institutions broyardes afin de favoriser un développement régional harmonieux et durable. Elle crée des ponts entre les acteurs de la Broye intercantonale dans le but de mener des actions dans le domaine économique, de l'aménagement du territoire et de la mobilité ainsi que dans d'autres projets d'intérêt régional.

PDR Broye

Lors de l'été 2022, la Coreb a rencontré M. Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat ainsi que ses collègues. Des points devaient être traités concernant l'espace réservé aux zones d'Estavayer-le-Lac, sur la gestion des réserves d'entreprises et sur la gestion du pot commun des réserves.

Des réponses ont été obtenues, ce qui a permis d'envoyer le dossier aux deux Cantons pour l'examen préalable. Il a également été adressé aux Communes pour consultation et approbation, avec un délai de réponse au 31 octobre 2022. La Coreb se tient à disposition des Communes pour toute question en lien avec ce PDR.

Mme Christel Losey Mosimann informe que la Coreb a pris la décision faire une stratégie intercantonale et d'avoir par la suite des mesures par canton. La suite de la procédure sera spécifique à chaque canton de manière à pouvoir respecter le délai du Canton de Fribourg qui est fixé à l'été 2023.

PAC St-Aubin

Le projet a le feu vert, toutes les oppositions ont été retirées et le Canton de Fribourg a validé ce projet.

L'Etat a établi des conventions avec Nature et Paysage et l'ATE. Par ce fait, ils ont retiré leur opposition cantonale et un point d'achoppement avec Belmont-Broye a été mis en

place pour la mobilité, les routes et le financement. Dès le 1^{er} septembre 2023, le PAC agricole entrera en force. Une convention avec Belmont-Broye a également été établie. Durant la conférence de presse du 05.10.22, les CPF ont présenté les trois sites qu'ils ont à l'heure actuelle. Ils cherchent toujours des communes intéressées à vendre leurs parcelles pour construire.

M. Eric Chassot relève qu'aucun retour de CPF ne lui ait parvenu suite à une séance. La Commune d'Estavayer est intéressée d'avoir un soutien de leur part. Mme Christel Losey Mosimann se charge d'en discuter avec CPF lors de sa prochaine séance avec eux le 07.10.2022.

Comptoir broyard

Il est proposé de mettre en place un événement de l'édition 2023 qui aura lieu du 17 au 26 novembre. Il est important de connaître la thématique qui sera choisie afin de savoir si la Coreb sera incluse ou non dans l'organisation. La thématique sera définie ultérieurement. Le groupe de travail pour l'Event Ascobroye reste le même, soit : MM. Philippe Chanex, Gérard Brodard et Cédric Beguin.

Organisation tourisme

Selon une discussion avec MM. Mauron et Ménétreay, les statuts sont en préparation et en pré-révision. Dans les statuts, l'association s'appellerait Association Touristique de la Broye et dans le marketing Estavayer-le-Lac et Région.

Le comité de l'Association Touristique de la Broye demande à un membre d'Ascobroye d'en faire partie pour représenter les communes de la région.

Les cotisations envers la commission tourisme sont facultatifs pour les communes mais celles qui ne veulent pas y participer n'obtiendront pas d'aide en cas de besoin financier pour un projet touristique.

M. Joye rappelle qu'un moment convivial autour d'un apéritif à lieu après l'AG Coreb. Il remercie AgriCo pour la mise à disposition de leur site et remercie également tous ses collègues pour leur dévouement au sein du comité.

5. Approbation du budget 2023

Le budget de cette année 2023 est présenté par Mme Christel Losey Mosimann. Les charges se montent à CHF 482'842.50.- et les produits à CHF 477'442.70.-. La perte estimée serait de CHF 5'399.80.-. Le déficit sera couvert en utilisant le capital.

Le montant concernant les jetons de présence est augmenté à CHF 7'000.- en lieu et place de CHF 5'000.-.

Le compte "études et projets divers" pour l'année 2023 s'élève à CHF 0.- compte tenu du capital suffisant au niveau d'App-App.

Le montant concernant le financement permanence Arcades augmente en raison de l'augmentation du nombre d'habitants pour arriver à une charge de CHF 172'605.-.

Étant dans une année de transition, la participation à la Coreb pour 2023 est réduite à hauteur de CHF 8.50.- par habitant.

Le budget 2023 est accepté à l'unanimité. M. Joye remercie l'équipe Coreb pour la bonne présentation du budget.

7. Message de la députation

Fiscalité

M. Eric Collomb prend la parole concernant l'aspect fiscal. Il a été contacté par plusieurs communes qui s'inquiétaient des décisions des Députés qui étaient en faveur de baisse fiscale, ce qui impact les communes. La députation a une intention vis-à-vis des communes et garde un œil sur la conséquence des décisions sur les communes.

Durée de mise à l'enquête

Mme Carole Raetzo aborde le sujet des mises à l'enquête. Ce sujet a été traité lors de la dernière session d'octobre.

Actuellement, le délai des mises à l'enquête ordinaire est de 14 jours. L'origine de ce postulat vient d'un projet dans la ville de Fribourg concernant des places de parcs. Cette durée a été jugée trop courte pour faire un dépôt d'opposition solide. Le Député, à l'origine de ce dossier, a indiqué qu'il ne s'agit pas de généraliser la durée à 30 jours mais plutôt d'inciter le Conseil d'Etat à réfléchir et à réadapter les durées en définissant des critères pour le règlement de définition. Le Conseil d'Etat est en faveur de ce postulat. Néanmoins lors du vote, ce postulat a été rejeté par une bonne majorité des Députés car les communes n'étaient pas favorables jugeant que la procédure est trop longue dans les communes. Au sein des communes, les objets importants font l'objet d'un PED qui a un délai de 30 jours.

Le Canton de Fribourg fait partie des 4 cantons à fixer un délai à 14 jours, les autres cantons ont un délai de 30 jours.

Modification de la LATEC sur la contribution de remplacement des jardins potagers

M. Ivan Thévoz aborde la modification de la LATEC sur la contribution de remplacement des jardins potagers, votée en date du 14 octobre dernier. Pour un immeuble locatif, une place de jeux est obligatoire selon la loi. Si l'immeuble ne peut/veut pas disposer d'une place de jeux, les communes peuvent demander une contribution financière aux propriétaires du locatif. À l'instar de ce règlement, la motion pour que les communes puissent insérer dans leur PAL un potager pour les futurs locatifs a été acceptée.

Indemnités forfaitaires

M. Christophe Chardonnens aborde les indemnités forfaitaires. Il s'agit d'une indemnité versée à une personne qui s'occupe, à domicile, d'une personne nécessitant des soins. Fribourg est l'un des rares cantons à verser cette indemnité de CHF 25.- par jour. Une motion, afin de réadapter ce montant entre CHF 35.- et 50.-, a été discutée au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat ainsi qu'une partie des Députés étaient contre cette motion en grande partie sur la forme de celle-ci. Avec le désenchevêtrement des tâches qui va arriver prochainement, les indemnités forfaitaires sont financées exclusivement par les communes. La question de la position du Conseil d'Etat au sein de cette thématique est, dès lors, discutée étant donné que les frais seront à la charge des communes.

Cette motion a été acceptée et l'adaptation du montant ainsi que le délai sont encore en discussion. Il y a également la défiscalisation pour les personnes qui perçoivent cette aide. Dès lors, le montant de la déduction devra également être adapté.

M. Eric Collomb rappelle que la session de novembre commence mardi prochain. La présidente, Mme Savary, va être réélue. La Députation reste à disposition pour toute question. M. Joye remercie la Députation pour ces explications.

8. Propositions individuelles et divers

Question afin de savoir quand aura lieu le retour concernant la loi sur les finances MCH2. M. Joye va proposer ce point pour l'Assemblée du printemps 2023.

La parole n'étant plus demandée, la partie statutaire est, par conséquent, close. Avant de lever la séance, le Président réitère ses remerciements à la Commune de Saint-Aubin et l'ECPF pour l'accueil d'Ascobroye. Il remercie également les Délégués présents pour leur attention ainsi que les membres du Comité.

« 2^{ème} partie »

Projet intercantonale d'ArroBroye présenté par

M. Fabrice Bersier et M. David Bapst

(Cette partie est commune avec l'ARBV)

Le projet ArroBroye s'intègre dans le projet d'AquaVia. M. Bapst est représentant agriculteur et représentant de la partie vaudoise et M. Bersier est également agriculteur et représente la partie fribourgeoise. Les 3 axes forts du projet sont : la production, la résilience et l'efficacité. Le projet ArroBroye est né de la fusion de 2 anciens projets (un vaudois et un fribourgeois) qui étaient l'initiative d'une collectivité d'agriculteurs. Suite à une étude préliminaire, les 2 projets ont été fusionnés afin de réaliser un réseau d'irrigation commun.

Les objectifs sont :

- Permettre le maintien d'une production agricole durable dans la région ;
- Protéger les cours d'eau, programme de revitalisation intercantonal ;
- Assurer la sécurité de la production agricole et les rendements.

AquaVia est un projet tripartite, d'une part de la Commune d'Estavayer pour son adduction de réseau d'eau potable, Groupe E pour fournir à des privés de l'eau chaude ou froide, et le 3^e partenaire qui est ArroBroye. Le fondement de ces 3 projets est une station de pompage commune et une distribution sur le 1^{er} secteur. La plateforme AquaVia possède un site internet avec un calendrier qui contiendra des informations.

D'autres projets d'irrigation se développent dans la région, par exemple IBB pour la Basse Broye ainsi qu'un projet au Vully. Des discussions ont lieu avec ces différents Comités afin de partager les expériences. Plusieurs contacts ont également été pris afin d'identifier des synergies avec d'autres travaux dans la région.

Un périmètre ArroBroye est identifié et sera constitué en société coopérative avec des agriculteurs. Les communes seront contactées dès que le tracé sera défini afin de voir si un partage de ressources et de synergies est envisageable. Les Cantons de Vaud et Fribourg soutiennent financièrement le projet, ce qui donne sens à cette démarche.

Suite à certaines questions, M. Bersier précise les points suivants :

- Un contact a été pris avec l'Office Fédéral de l'Agriculture afin de trouver de l'aide financière pour ce projet. L'investissement par hectare est de CHF 15'000.- par an.
- L'impact du pompage d'Arrobroye sur le niveau des 3 lacs sera entre 0,5 et 1 cm/an. Concernant les cours d'eau, le but est d'alléger les cours en pompant les lacs. Les Cantons peuvent limiter voire même refuser le pompage sur les cours d'eau sur certains périmètres.
- Il y aura la possibilité d'adhérer au projet par la suite mais il y aura une priorité aux adhérents de base qui ont participé au projet.

Le Président du Comité Directeur, M. Nicolas Kilchoer, lève la séance à 19h40 et donne rendez-vous pour l'Assemblée générale de la Coreb. En revanche, à celles et ceux qui ne restent pas pour la suite, il leur souhaite une excellente fin de soirée.

Pour l'Assemblée générale d'Ascobroye,
Raquel Belchior
Coreb